

ANNEXE C : Normes du gouvernement du Canada

La solution de gestion des subventions doit se conformer aux normes numériques du gouvernement du Canada, accessibles au lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/normes-numeriques-gouvernement-canada.html>.

La solution de gestion des subventions doit se conformer aux normes architecturales du gouvernement du Canada et sera évaluée en fonction des procédures obligatoires pour l'évaluation de l'architecture intégrée, conformément à la directive sur la gestion des technologies de l'information du gouvernement du Canada, accessible au lien suivant : <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15249>.